



LE LORÉTTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

OCTOBRE 1991 — VOL. 11, NO 2



Rapport du maire sur la situation financière Année 1991

Après huit années passées à administrer la Municipalité et à la veille des prochaines élections municipales, les élus municipaux sont heureux de vous soumettre le bilan de leur action.

DEPUIS 1983

On se rappellera qu'en 1983, la Ville de L'Ancienne-Lorette déposait des états financiers démontrant une dette municipale de **14,5 millions** et un taux de taxes municipales de **2,40/100 \$ d'évaluation**.

De plus, à cette époque, tous les travaux de réfection de rues et/ou achats d'équipement étaient financés par règlements d'emprunt; par conséquent, la dette augmentait à chaque année.

DEPUIS, la situation a considérablement changé car:

- il n'y a eu aucune augmentation de VOS taxes en huit ans... le taux de taxe, en 1991, est de **1,53/100 \$ d'évaluation**;
- en huit ans, **AUCUN** règlement d'emprunt n'a été adopté et la dette est rendue à **6,8 MILLIONS**;
- d'importantes réalisations ont été payées comptant, dont:
 - un centre-ville refait à neuf,
 - l'ajout d'un terrain de balle et d'un terrain de soccer réglementaires,
 - un programme d'embellissement de vos rues et de vos parcs, ce qui n'existait pas avant 1984,
 - un programme efficace de réfection et d'entretien des rues,
 - une bibliothèque municipale pour bientôt, etc.

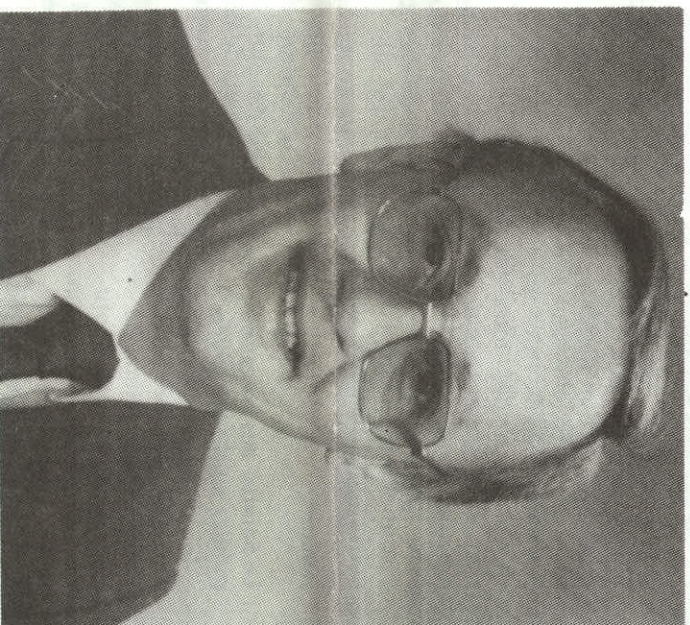
POUR 1991

En ce qui concerne spécifiquement l'année 1991, notre situation financière a continué à s'améliorer. Risque:

- le compte de taxes moyen a été réduit de près de 5 %;
- nous aurons bientôt une bibliothèque municipale payée comptant;
- les rues Saint-Jacques et Saint-Paul ont été rénovées;
- selon nos analyses préliminaires, un **SURPLUS BUDGÉTAIRE INTÉRESSANT** devrait être annoncé bientôt.

C'est là un bilan positif compte tenu des difficultés rencontrées cette année, telles:

- un référendum sur le projet de bibliothèque qui nous a coûté **60 000 \$**;
- la contamination par le plomb de la salle de tir des cadets, à l'École Saint-Charles, qui nous a coûté près de **120 000 \$** pour lesquels nous espérons une aide financière gouvernementale;
- la TPS et l'inflation qui sont venues augmenter nos coûts.



QUALITÉ DE VIE	
AMÉLIORATION CONSTANTE	
PRÉVISIONS POUR 1992	
Comme vous le savez, le Gouvernement du Québec ne nous aide pas actuellement à alléger le fardeau fiscal de nos contribuables. Le transfert de responsabilités du Ministre Claude Ryan signifie, pour L'Ancienne-Lorette, une dépense additionnelle d'environ 500 000 \$ annuellement à compter de 1992. C'est beaucoup, surtout après avoir subi la TPS, la TVQ qui s'ajoute l'an prochain et quoi d'autre après?	
Il ne faut cependant pas s'inquiéter outre mesure car nous n'avons pas l'intention de vous relier ces coûts en augmentant vos taxes l'an prochain. Avec un peu d'imagination et en rationalisant encore davantage nos ressources, NOUS CROYONS POUVOIR ABSORBER LA FACTURE sans que vous en soyez injustement pénalisés.	

EN RÉSUMÉ

Malgré qu'à elle seule, l'inflation ait fait augmenter nos coûts de près de 40 % depuis 1983, nous sommes fiers de dire et redire à la population:

- qu'aucune augmentation de taxes ne lui a été imposée depuis huit ans;
- que la dette de la Municipalité a été réduite à chaque année;
- et que maintenant, nous payons comptant ce que nous achetons. Fini l'endettement démesuré.

Le Maire,

Émile Loranger, ing.

Les élections s'en viennent

Lire en page 3

ACTION DE GRÂCES

Les bureaux de l'administration municipale seront fermés le lundi 14 octobre, jour férié.

À noter qu'il n'y aura pas de cueillette sélective de déchets ce même jour. Elle sera reprise le lundi 21 octobre 1991.



RÉUNION DU CONSEIL

8 OCTOBRE
20 HEURES
HÔTEL DE VILLE

Les gagnants du concours d'embellissement local à L'Ancienne-Lorette

Lire en pages 4 et 5

LA CAMPAGNE ANNUELLE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Encore cette année, le personnel du Service des incendies participera à la campagne annuelle de la prévention des incendies qui se déroulera du 6 au 12 octobre 1992.

Grâce à la collaboration des professeurs, le préposé aux incendies et le responsable des relations communautaires visiteront les écoles pour s'adresser aux élèves de la première année à la sixième année. Par la même occasion, ils distribueront de la documentation écrite contenant des conseils de sécurité au niveau des incendies.

Pour toute demande d'information, que ce soit sur la prévention, l'installation d'un détecteur de fumée ou d'un système de chauffage à combustible solide ou encore en cas d'incendie, le **numéro à composer est le 872.9818.**

L'OPÉRATION RAMONAGE: UN SUCCÈS

2 118 visites ont été effectuées

Sous la direction du sergent A. Drolet, les préventivistes chargés de sensibiliser la population au programme de prévention des incendies ont visité les résidences et les commerces de L'Ancienne-Lorette du 19 juin au 22 août dernier.

L'objectif de ces visites consistait à inspecter les installations de chauffage, à prodiguer des conseils de sécurité et à ramoner les cheminées lorsque nécessaire.

Le Service de la protection publique profite de l'occasion pour rappeler aux propriétaires de résidences et de maisons d'affaires qu'il est obligatoire d'y installer un détecteur de fumée. De plus, il est recommandé de vérifier régulièrement le bon fonctionnement de cet appareil susceptible de sauver des vies en cas de feu.

L'opération ramonage a des répercussions directes sur la diminution des incendies.



LE BRÛLAGE DES FEUILLES MORTES

En vertu du règlement municipal V-842-85 sur les nuisances, il est interdit à toute personne de faire brûler des substances en plein air et que ces substances émettent de la fumée susceptible de nuire au voisinage ou de polluer l'atmosphère.

La présente interdiction s'applique au brûlage des feuilles mortes puisque cette pratique est fréquente à l'automne.

Le Service de la protection publique vous recommande donc de placer vos feuilles mortes dans des sacs à déchets et le personnel chargé de la cueillette des ordures ménagères se fera un plaisir de les recueillir.



PNEUS À CRAMpons

Veuillez noter que l'usage des pneus à crampons est permis du 15 octobre au 1er mai.

URBANISME

ÊTES-VOUS BIEN "BRANCHÉ"?

Sans vraiment s'en rendre compte ou encore par insouciance, il arrive que des constructeurs ou des propriétaires réalisent, à l'égout pluvial, des raccords privés qui deviennent une cause directe de pollution.

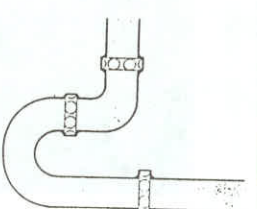
C'est le cas typique des "raccordements inversés". Dans ce cas, les drains pluviaux réservés au drainage des fondations sont utilisés, plutôt que les raccords sanitaires, pour y diriger l'ensemble des eaux usées en provenance de toilettes, lavabos et autres appareils. Entre 1986 et 1989, plus de 80 cas semblables furent recensés à L'Ancienne-Lorette. Les travaux correctifs ont tous été réalisés à un coût unitaire moyen d'environ 2 500 \$.

C'est aussi le cas moins fréquent, des "branchements partiels dérogatoires" où un raccord pluvial plus accessible est préféré au raccord sanitaire, lors de l'addition d'une toilette, d'une douche ou d'une laveuse au sous-sol ou encore, lors de l'installation du drain de plancher dans le nouveau garage. Ainsi, les eaux usées fertiles en matières organiques, en bactéries coliformes et en phosphates sont alors évacuées vers la rivière Lorette sans subir les traitements prévus pour les eaux sanitaires. En plus d'être un foyer de pollution cette situation entraîne des odeurs insupportables pour les citoyens qui résident à proximité des émissaires pluviaux.

Les mauvais raccords constituent, lors d'une transaction immobilière, un vice caché sujet à des recours civils. Ils constituent aussi des infractions aux règlements municipaux de construction et à la loi sur la qualité de l'environnement. Ces raccords illégaux sont passibles de poursuites pénales.

Le Service des travaux publics peut vous aider

Si votre plomberie de sous-sol présente des raccords douteux ou si vous désirez faire confirmer la vocation d'un drain avant d'y réaliser un raccordement, n'hésitez pas à prendre un rendez-vous avec un représentant du Service des travaux



publics qui procédera aux tests adéquats et qui vous fera part de ses conclusions.

Aussi, nous vous encourageons à informer le Service d'urbanisme de vos observations qui concernent des rejets de contaminants ou de matières polluantes dans les cours d'eau ou dans les émissaires pluviaux de ceux-ci.

Le civisme, c'est aussi "d'être bien branché".
Richard Bourget,
Directeur
Service d'Urbanisme

GARAGES ET ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES DES NORMES À RESPECTER

Dans le règlement relatif à l'installation d'abris d'auto temporaires, cinq normes sont définies:

1. Localisation

L'abri doit être installé dans le stationnement ou sur la voie d'accès au stationnement.

2. Distance à la chaîne de rue

L'abri temporaire doit être érigé à une distance d'au moins 1,5 mètre (150 centimètres) de la chaîne de rue ou du trottoir selon le cas. Là où il n'y a pas de chaîne de rue, c'est la ligne de lot qui sert de point de référence.

3. Distance à une borne-fontaine

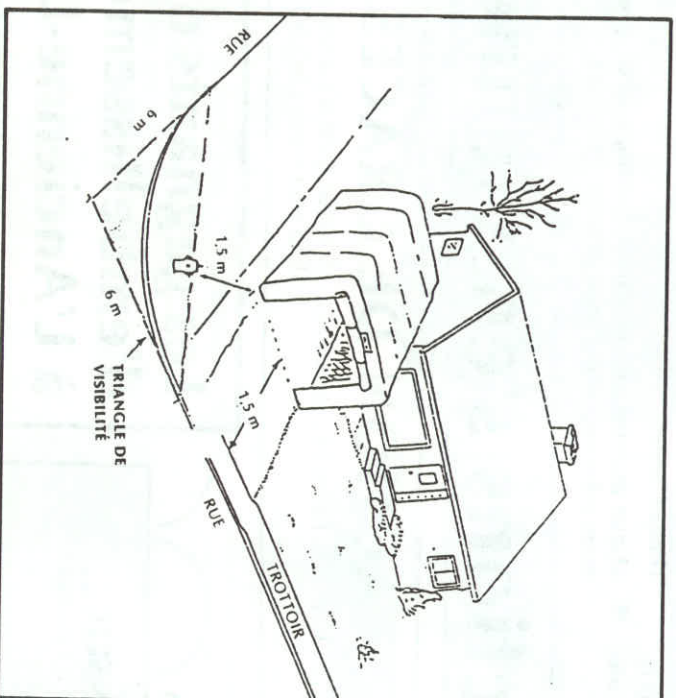
L'abri d'auto doit être à une distance d'au moins 1,5 mètre de toute borne-fontaine. Ceci, pour permettre l'accès en cas d'incendie.

4. Période de tolérance

L'installation de tels abris n'est permise qu'entre le 15 octobre d'une année et le 15 avril de l'année suivante.

5. Apparence extérieure

Le règlement spécifie que l'abri "doit être revêtu de façon uniforme de toile ou de panneaux démontables". Ce qui exclut les installations de fortune aux allures délabrées.



UNE CIRCULATION AMÉLIORÉE

Au fil des ans, la circulation au coin des rues St-Paul et Notre-Dame s'est considérablement accrue. La situation était devenue problématique pour les piétons devant traverser à cette intersection.

Le directeur de l'Office Municipal d'Habitation, monsieur Marcel Godin, a su démontrer le besoin d'un feu de signalisation pour piétons, autant pour les locataires de Place des Pionniers que pour les nombreux étudiants, leur permettant de s'engager de façon plus sécuritaire pour circuler sur ces artères.

Par la même occasion, la Municipalité a réajusté le cycle des feux de circulation à plusieurs endroits du territoire, de manière à minimiser le temps d'attente pour les automobilistes.

Merci à monsieur Marcel Godin pour sa suggestion visant à améliorer notre qualité de vie collective.

LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE LOCAL:

Une volonté collective, un engagement individuel

Les personnes intéressées à un projet concernant la promotion, la mise en valeur et la conservation du patrimoine local de L'Ancienne-Lorette sont invitées à joindre les rangs d'un groupe de citoyennes et citoyens déjà impliqués dans le dossier.

Pour information: Louise Blanchard, 872-4667.